

# Gad poursuit son histoire mouvementée

La liquidation de l'abattoir de Josselin a été prononcée, hier, avec poursuite de l'activité. Retour sur un parcours de 24 ans.

Ouest-France Olivier CLÉRO. Modifié le 12/09/2014 à 01h07 Publié le 12/09/2014 à 00h00

## 1990. Création de l'abattoir Olympig

L'abattage connaît une forte extension à la fin des années 1980. Plusieurs actionnaires de l'agroalimentaire (Unicopa, Europagro, la Cecab, etc.) inaugurent un abattoir moderne à Josselin, Olympig. Son objectif : produire 100 000 tonnes de porc par an, mais, dès 1991, ses actionnaires veulent doubler la production et passer à 850 porcs à l'heure.

400 personnes sont d'abord embauchées, puis 200 autres dans les deux années suivantes.

## 1995. La Cecab prend le contrôle

Avec ses 200 000 tonnes de capacité annuelle, l'abattoir de Josselin est le plus grand site d'abattage de porc en France et l'un des plus importants d'Europe. Il abat 2,17 millions de bêtes sur les 17,5 de la production française. En 1995, la Cecab, basée à Theix, devient actionnaire majoritaire du site, qui génère 1,7 milliard de francs de chiffre d'affaires et emploie près de 800 personnes.

## 2004. D'Olympig à Europig

Après 10 ans de hauts et de bas, la crise porcine de 2004 est plus sévère. L'abattoir s'avère trop grand, et trop coûteux. La production baisse de 40 000 porcs par semaine à 30 000. Des dizaines de contrats à durée déterminée ne sont pas reconduits.

« **Abattre des porcs et ne pas les valoriser, ça ne vaut plus la peine** », déplore-t-on à sa direction qui a dû changer le nom de son abattoir à cause à la demande du comité international olympique. Il est rebaptisé Europig.

## 2007. Naissance de Gad

En 2007, la Cecab et la société finistérienne Gad annoncent le mariage de leurs filières porcines. On annonce dix millions d'euros d'investissement, des emplois en plus à Josselin ainsi qu'à Lampaul-Guimiliau. Ce mariage, à trois avec le groupe Prestor, doit donner naissance à un n°1 français du porc. Il porte le nom de Gad.

## 2010. Départ de Gad

Avec trois millions de porcs commercialisés par an, Gad n'est pas premier mais troisième derrière la Cooperl et Aveltis. **Les actionnaires de Gad revendent leurs participations à la Cecab et Prestor qui en reprennent le contrôle.**

#### 2011. Bigard sur les rangs

Nouvelle crise porcine. Devant les pertes accumulées, la Cecab et Prestor cherchent un repreneur. Bigard est sur les rangs, ce qui inquiète les éleveurs. Ils craignent un quasi-monopole de l'industriel qui pourrait imposer ses prix. L'offre sera repoussée, comme celle de la Cooperl.

#### 2012. La tension monte

**Les abattoirs de Josselin et Lampaul tournent en sous-régime (40 000 porcs par semaine chacun pour une capacité de 80 000) et les pertes s'accumulent.** Les légumiers, qui mettent au pot régulièrement, veulent en finir avec ce gouffre. Un plan de retour à l'équilibre est lancé. Il prévoit quatre millions d'euros d'investissement par an.

#### 2013. Dépôt de bilan

Février 2013, Gad dépose le bilan. 2 000 salariés sont dans l'attente d'un repreneur. Il n'y en aura pas. En juin, le couperet tombe. Un plan de continuation est adopté. L'abattoir de Lampaul-Guimiliau est fermé. Celui de Josselin est en sursis. Il récupère la production finistérienne, mais Gad reste en redressement judiciaire.

#### 2014. Liquidation de Gad

Après avoir totalisé 14 millions d'euros de pertes fin juin, la direction de Gad décide début août d'arrêter le plan de redressement judiciaire adopté en octobre 2013, se dirigeant donc vers une liquidation. Désespérés, les quelque 1 000 salariés retrouvent espoir avec l'annonce du Groupement des Mousquetaires, par sa filiale SVA Jean Rozé, de son intention de reprendre le site.

La liquidation est prononcée hier par le tribunal de commerce de Rennes, avec poursuite des activités pendant trois mois pour permettre une reprise. La décision est conforme à ce qu'attendaient les représentants du personnel et élus du pays de Ploërmel. « **Ça présage qu'une offre sera bien déposée avant la date butoir du 25 septembre** », analyse Annick Le Guével, déléguée CFDT. Les offres seront examinées par le tribunal le 13 octobre.